
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

25 FEV 2025

N° 25-00163 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n°2025-0335/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 21 février 2025, d'un concours direct pour le recrutement de **deux cent quatre-vingt (280) élèves Professeurs certifiés des lycées et collèges d'Enseignement Secondaire Général et d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel dont cinq (05) issus des rangs des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP)**, à former à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), au profit des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2025**.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

I- Enseignement Secondaire Général : 100 postes

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

✓ Niveau de recrutement : **Licence**

N°	Discipline	Nombre de postes à pourvoir	Quota réservé aux VDP
01	Allemand	05	00
02	Anglais	10	01
03	Français	10	01
04	Histoire-Géographie	10	01
05	Mathématiques	20	01
06	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	20	01
07	Physique-Chimie (PC)	20	00
08	Philosophie	05	00
TOTAL		100	05

II- Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 180 postes

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

✓ Niveau de recrutement : **Licence ou Ingénieur des travaux**

N° d'ordre	Disciplines	Nombre de postes à pourvoir
01	Fabrication mécanique	05
02	Construction mécanique	10
03	Maintenance de véhicules automobiles	10
04	Electronique	05
05	Electrotechnique	10
06	Energie solaire	15
07	Informatique de gestion	10
08	Réseaux et Maintenance informatique	05
09	Zootechnie	25
10	Agronomie	25
11	Machinisme agricole	20
12	Maintenance industrielle	05
13	Comptabilité/Gestion	15
14	Droit/législation	20
TOTAL		180

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2025, titulaires du diplôme requis à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Nonobstant la condition du diplôme de licence ci-dessus, les titulaires du diplôme de maîtrise dans les filières ne délivrant pas de licence peuvent postuler avec la maîtrise, à titre exceptionnel, à condition que le candidat fournisse la preuve de la non délivrance de la licence par l'établissement.

Les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi sont :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être atteint ni de surdit  ni de b gaiement.

Les personnes d j  int gr es dans la fonction publique ne sont pas autoris es   prendre part   ce concours.

Les personnes admises   un concours, ayant subi l'enr lement biom trique pour l'int gration   la fonction publique ou d j  en formation dans une  cole de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autoris es   prendre part   ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose   des sanctions conform ment aux textes en vigueur.

Sont autoris s   prendre part   ce concours les candidats titulaires des dipl mes requis selon les tableaux ci-apr s :

I. Enseignement Secondaire Général

EMPLOI	OPTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT
		Licence dans les filières de formation suivantes
Professeurs certifiés des lycées et collèges	Allemand	Etudes germaniques
	Anglais	Anglais
	Français	Lettres modernes ou Linguistique
	Histoire-Géographie	Histoire ou Géographie
	Mathématiques	Mathématiques ou Sciences économiques et de gestion
	Physique-Chimie	Physique ou en Chimie
	SVT	Sciences de la vie et de la terre
	Philosophie	Philosophie ou Psychologie

II. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

N°	Filières	Spécialités	Diplômes
01	Génie mécanique	Construction mécanique	Ingénieur des travaux ou Licence en Génie mécanique, génie mécanique et productique.
02		Fabrication mécanique	Ingénieur des travaux ou Licence en Génie mécanique, génie mécanique et productique.
03		Maintenance de véhicules automobiles	Ingénieur des travaux ou Licence en maintenance de véhicules automobiles, en maintenance des équipements motorisés, ou en maintenance, réparation et gestion des équipements de production.
04	Génie électrique	Electronique	Ingénieur des travaux ou Licence en Génie électrique, option : Electronique, Réseaux et Systèmes de télécommunication.
05		Electrotechnique	Ingénieur des travaux ou Licence en Génie électrique, option : électrotechnique, réseaux électriques, électromécanique, électricité industrielle, génie électrique ou Energétique.
06		Energie solaire	Ingénieur des travaux ou Licence en Génie électrique, option : Energie solaire, Energies nouvelles et renouvelables.
07	Technologie de l'Information et de la Communication	Informatique de gestion	Ingénieur des travaux ou Licence en Informatique, option : Génie logiciel, Analyste-Programmeur, Informatique de gestion.
08		Réseaux et Maintenance informatique	Ingénieur des travaux ou Licence en Réseaux et Maintenance informatique, en Réseaux et Système de télécommunication.
09	Agro-sylvo-pastoral	Zootéchnie	Ingénieur des travaux ou Licence en Zootéchnie, en Elevage, production animale.
10		Agronomie	Ingénieur des travaux ou Licence en Agriculture, Agronomie.
11		Machinisme agricole	Ingénieur des travaux ou Licence en Machinisme agricole, en Mécanisation agricole, en maintenance de véhicules automobiles, en maintenance des équipements motorisés, ou en maintenance, réparation et gestion des équipements de production.

N°	Filières	Spécialités	Diplômes
12	Maintenance	Maintenance industrielle	Ingénieur des travaux ou Licence en Maintenance industrielle.
13	Gestion	Comptabilité/Gestion	Licence en Sciences économiques ou de gestion, option : gestion ou finance comptabilité.
14	Sciences juridiques	Droit/Législation	Licence en Sciences juridiques et politiques.

B- INSCRIPTION OU DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les inscriptions se font :

- sur la plateforme d'inscription en ligne **e-concours**, à l'adresse www.econcours.gov.bf ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site www.econcours.gov.bf), **du 26 février à 00h 00mn au 07 mars 2025 à 23h 59mn** pour les candidats non VDP ;
- par dépôt du dossier physique, **du 26 février au 11 mars 2025, de 8h à 14h, dans les Coordinations Régionales de la Brigade des Volontaires pour la Défense de la Patrie (BVDP)** pour les candidats issus des rangs des VDP.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme de la licence ou de son attestation ou le diplôme de maîtrise accompagné d'un acte administratif délivré par l'autorité administrative de l'établissement attestant la situation, s'il y a lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu et n'est atteint ni de surdit   ni de b  gaiement ;
- **une copie du contrat d'engagement de VDP    jour pour les candidats issus des rangs des VDP.**

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejet  .

Les candidats admissibles ayant postul   en ligne ont dix (10) jours ouvrables,    compter de la date de publication du r  sultat d'admissibilit  , pour d  poser leurs dossiers physiques    la **Direction G  n  rale des Examens, de la Certification et des Concours (DGECC)**.

Toutefois, l'admission ne sera d  finitive qu'apr  s la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes    pourvoir et sous r  serve d'un contr  le approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invit      fournir des pi  ces compl  mentaires.

D-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux (02) phases : une phase écrite et une phase orale.

Les candidats sont déclarés admissibles par **ordre alphabétique** à l'issue des épreuves écrites. En outre, ils subiront obligatoirement une épreuve orale.

1°) La phase écrite d'admissibilité se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 04
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 01

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

2°) L'épreuve orale consiste en un entretien devant un jury

Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves orales est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire. La durée de la formation est de **vingt-quatre (24) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les dates et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOUYBIGA
Chevalier de l'Ordre de Mérite de
l'Administration et du Travail